



Festival international

LES ÉCRANS DE L'AVENTURE

Dijon

35^e édition, du 30 septembre au 4 octobre 2026

Préambule

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

Dates et lieu

La 35^e édition du festival Les Écrans de l'aventure se déroule du 30 septembre au 4 octobre 2026 à Dijon.

Comité d'organisation

Le festival est organisé par La Guilde avec le concours de la Ville de Dijon. La Guilde est seule responsable de la sélection officielle du festival.

Objet

Le festival présente des documentaires français et internationaux concernant l'aventure sous toutes ses formes : expéditions, explorations, portraits, récits, créations... relevant de l'esprit d'aventure.

Conditions d'admission

La durée des films en compétition sera comprise entre 10 et 120 minutes et la date de réalisation ne sera pas antérieure à octobre 2024.

Pour les films étrangers, le comité de sélection n'acceptera que les films ayant une version française ou anglaise.

Les films courts ou plus anciens peuvent être soumis à sélection mais ne pourront pas être en compétition officielle.

Inscription pour la présélection

Les films sont recevables jusqu'au 30 juin 2026.

L'inscription d'un film est gratuite et plusieurs films du même réalisateur peuvent être envoyés pour la présélection.

Pour la présélection, les films doivent être inscrits avec la fiche d'inscription complétée.

Sélection

Le comité de sélection confirmera par e-mail la sélection officielle des films pendant l'été. L'organisation ne réglera pas de frais pour la copie et l'organisation technique de la projection des films.

Après avoir reçu la confirmation de la sélection de votre film au festival, les éléments suivants devront être transmis à l'organisateur :

- minimum 5 photos numériques HD avec le copyright correspondant ;
- un extrait du film de 3 minutes en HD ;
- la bande annonce du film HD ;
- la filmographie et un portrait du réalisateur ;
- un dossier de presse le cas échéant.

Ces documents pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du festival.

Promotion

Les organisateurs du festival, ayant notamment pour but d'assurer la promotion des films présentés au festival, prennent à cet égard toutes décisions qu'ils jugent nécessaires.

Droits de diffusion

Les films retenus en compétition seront rémunérés à hauteur de 150 € HT.

Fichiers de projection

Tout film retenu pour la sélection officielle devra être envoyé au plus tard quatre semaines avant le festival. Il peut être transmis sur disque dur, clé USB ou lien de téléchargement, dans un format conforme à la fiche technique, à l'adresse ci-dessous.

Les frais d'expédition, de dédouanement et d'assurance des films sont à la charge exclusive des concurrents. Les films retenus ne doivent en aucun cas comporter de coupures publicitaires ou le logo d'un annonceur ou d'un diffuseur dans l'image. Le festival prendra en charge les frais de réexpédition des films sélectionnés.

Responsabilité

La Guilde décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement d'un support physique qui lui a été adressé.

Représentation

Le festival prend en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration pour une à deux personnes représentant le film sur toute ou partie de la durée du festival (protagoniste, réalisateur, producteur, auteur...)

À défaut de représentation, l'organisation du festival se réserve le droit de ne pas inscrire le film en compétition.

Jurys et prix

Plusieurs jurys établissent le palmarès du festival :

- Un jury du film composé de professionnels, spécialistes du film documentaire et du milieu de l'aventure. Les décisions du jury sont sans appel. En cas d'égalité de vote, la voix de son Président compte double.
- Un jury de cinq jeunes du Conseil municipal d'enfants de la ville de Dijon.
- Le public du festival.
- Un jury du livre composé d'écrivains et de personnalités du monde littéraire.
- La Guilde.

Les jurys décerneront les prix suivants :

Pour les films :

- la Toison d'or du film d'aventure, dotée de 1 000 € par la ville de Dijon et remise au réalisateur ;
- le Prix spécial du jury ;
- le Prix Jean-Marc Boivin récompensant l'authenticité d'une aventure vécue ;
- le Prix des jeunes de la ville de Dijon ;
- le Prix du public des Écrans de l'aventure ;

Pour les livres :

- la Toison d'or du livre d'aventure, dotée de 500 € et remise à l'auteur.

Pour les carrières d'aventuriers(es) :

- la Toison d'or de l'aventurier(e) de l'année, attribuée par La Guilde.

Des dotations supplémentaires pourront être remises.

Diffusions supplémentaires

Les films primés pourront être rediffusés en salles et dans le périmètre du festival dans les 24h suivant l'annonce du palmarès.



ORGANISATION

Coordinateur : Eric CARPENTIER

La Guilde - Les Écrans de l'aventure

3 rue Maurice Ravel 92300 Levallois-Perret - Tél. +33 (0) 1 43 26 97 52
aventure@la-guilde.org - www.lesecransdelaventure.com

